

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 18 juillet 2022 à 2h, pour éditions de lundi

UN AN APRÈS LES RÉVÉLATIONS SUR LE LOGICIEL ESPION PEGASUS, AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE UNE INTERDICTION RAPIDE

Un représentant d'Amnesty International Luxembourg ainsi que des porte-paroles internationaux sont disponibles pour des interviews.

Une année après les révélations sur la surveillance incontrôlée, Amnesty International réitère la demande d'interdire la vente, le transfert, l'exportation, l'importation et l'utilisation des technologies de NSO Group. Les gouvernements n'ont pas pris de mesures suffisantes jusqu'à ce jour, permettant aux entreprises de surveillance de continuer à tirer profit des violations des droits humains à l'échelle mondiale.

« Nous appelons le Luxembourg à proposer de toute urgence l'inscription de NSO Group sur la liste du régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits humains, » a déclaré Martin LAGNEAU, responsable plaidoyer à Amnesty International Luxembourg.

« L'Union européenne et ses États membres doivent agir rapidement par la voie de leurs instruments de politique étrangère, à savoir de proposer l'inscription de NSO Group sur la liste du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits humains. Le but doit être d'interdire la vente, le transfert, l'exportation, l'importation et l'utilisation des technologies de NSO Group, jusqu'à ce que les garanties nécessaires à la protection des droits humains soient en place. »

Le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits humains permet à l'Union européenne d'adopter des sanctions ciblées contre des entités jugées responsables de violations ou d'abus qui présentent un « caractère de gravité particulier au regard des objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune », notamment de violations de la liberté de réunion pacifique et d'association, ou de la liberté d'opinion et d'expression, ou bien d'atteintes à ces libertés.

Le ministère américain du Commerce a déjà inscrit NSO Group sur sa liste d'entités faisant l'objet de restrictions commerciales, pour « actes contraires aux intérêts de politique étrangère et de sécurité nationale des États-Unis », ce qui constitue une avancée importante. Plusieurs enquêtes et procès contre NSO Group sont en cours en Inde, au Mexique, en Pologne et en France. En mars, le Parlement européen a mis en place la commission d'enquête PEGA pour enquêter sur l'utilisation de Pegasus et d'autres logiciels espions en Europe.

Appel aussi au grand public au Luxembourg

Amnesty International Luxembourg s'adresse également au grand public et l'invite à signer la pétition sur le site amnesty.lu, qui demande un moratoire mondial des logiciels espions. Un

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

moratoire devra être maintenu jusqu'à ce que des garanties réglementaires relatives aux droits humains soient mises en place concernant leur utilisation. Les États sont tenus, au titre du droit international relatif aux droits humains, de respecter les droits humains et aussi de les protéger contre des atteintes commises par des tiers, y compris par des entreprises privées.

Vous trouverez plus d'informations dans le communiqué presse international ci-joint.

Pour prendre rendez-vous pour un entretien, veuillez contacter :

Anne Ploetz
Responsable communication et presse
Amnesty International Luxembourg
E-mail : a.ploetz@amnesty.lu
Tel : (+352) 48 16 87 04